

## Conditions Générales de Vente :

### ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à la réservation effectuée par le Client. Ces CGV sont également à la disposition des Clients sur notre site Internet.

### ARTICLE 2 : PRIX

Les prix sont indiqués en Euros (€). La TVA est toujours comprise.

La taxe de séjour est incluse dans le prix de la chambre. Le prix d'une chambre comprend la nuitée, le petit déjeuner ainsi que l'accès à l'ensemble des activités proposées au planning par L'Ostalas.

### ARTICLE 3 : RÉSERVATION

Afin de garantir sa réservation, il est demandé au client de fournir son numéro de carte bancaire, la transmission se faisant par mode sécurisé. La carte bancaire du client ne sera pas débitée par l'hôtelier, sauf en cas d'annulation tardive, de modification du séjour ou de non présentation du client.

L'intégralité du séjour (incluant l'ensemble des prestations, dont taxes de séjour) est payable au plus tard sur place auprès de l'hôtelier par cartes bancaires (CB, Visa, Mastercard), espèces ou chèques vacances français.

### ARTICLE 4 : HÔTEL ET ACTIVITÉS COLLECTIVES

L'entrée dans les chambres se fait à partir de 15h; elles doivent être libérées obligatoirement avant 12h le jour du départ. En cas d'arrivée après 20h, le client le signalera en amont, par téléphone, à l'établissement.

Par soucis de sécurité et de quiétude, les animaux ne sont pas admis dans le domaine.

Les clients prennent librement part aux activités encadrées proposées sous leur entière responsabilité.

Il est rigoureusement interdit de fumer dans le domaine en dehors des espaces prévus à cet effet.

En accord avec les valeurs de L'Ostalas

- la connexion WI-FI, mise gracieusement à disposition, sera coupée entre 22h et 7h du matin.
- le ménage quotidien dans les chambres ne présentant pas plus de valeur pour le client, que pour l'environnement ou pour la personne qui en serait chargée, nous ne prévoyons qu'un passage hebdomadaire sur un même séjour, sauf nécessité à la demande du client.
- nous avons choisi d'offrir un savon bio, produit à froid localement, et de nous dispenser collectivement du classique "kit d'accueil"

### ARTICLE 5 : MODIFICATIONS, ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR

S'agissant d'une réservation entre 2 et 6 nuits pour une seule chambre :

- à plus de 60 jours, 0% du montant total prélevé
- entre 60 et 31 jours, 25% du montant total prélevé
- entre 30 et 16 jours, 50% du montant total prélevé
- entre 15 et 8 jours, 75% du montant total prélevé

- et de 7 jours à non présentation et séjour écourté, 100% du montant total prélevé

S'agissant d'une réservation de 7 nuits et plus et/ou plusieurs chambres :

- à plus de 90 jours, 0% du montant total prélevé
- entre 90 et 46 jours, 50% du montant total prélevé
- entre 45 et 16 jours, 75% du montant total prélevé
- et de 15 jours à non présentation et séjour écourté, 100% du montant total prélevé

Aussi, toute demande de modification, annulation ou interruption devra être signifiée par écrit, soit par mail soit par courrier.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité en cas d'interruption du fait du client avant son terme.

#### ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS

L'Ostalas décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation des effets appartenant aux clients durant leur séjour.

Le client sera tenu pour responsable de tout dommage, de toute dégradation, de tout acte de vandalisme qui pourrait survenir du fait de l'occupation des locaux et/ou du fait des participants et/ou du personnel dont il a la charge, soit les biens mobiliers, de décoration et immobiliers appartenant ou non à L'Ostalas.

De ce fait, L'Ostalas peut donc demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et sans aucun remboursement du séjour en cours, et de rembourser les dommages causés par ses actes.

#### ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Tout litige éventuel relèverait de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Montauban.